

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 février 2020

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	32
Excusés :	7
Non excusés :	0

L'AN DEUX MILLE VINGT, le VINGT SIX FEVRIER, à VINGT HEURES, les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 20 février 2020 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du Code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - M. CABUCHE - Mme LOPES - M. BECQUART - M. OUMARI - Mme POTIN PIOT - M. TASD'HOMME - Mme MARTIN - M. GHOZELANE - M. HOUEMOND - Maires adjoints.

M. GANDRILLE - M. TABUY - Mme DELESSARD - Mme GAUTHIER - Mme DANY - M. GUILLOT - M. MOUILLOT - Mme LESAGE - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ROUSSEAU - Mme LACERDA - Mme IKIESSIBA - M. FRISSON - Mme HEUCLIN - M. FINANCE - M. MARTIN - M. TORDJEMANN - Mme SALMIN - M. JASPIERRE - M. BEAURAIN - Mme HAUER - Conseillers municipaux.

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme VERGNAUD - Mme MONDIERE - M. CALVET- M. RENAUD - M. POMMOT - M. HESEL - Mme LAIR.

POUVOIRS :

Mme VERGNAUD	à	Mme LOPES
Mme MONDIERE	à	M. TASD'HOMME

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

Le compte rendu de la séance du 13 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Bord présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- 17.01.2020 Avenant n° 1 au marché passé avec la Société Dalcom – Villepinte – 95973 Roissy Charles De Gaulle – pour la vérification et la maintenance du Désenfumage mécanique et naturel (lot 1) – Rajout d'un site : la MJC. Montant de l'avenant : 60 € TTC portant le nouveau montant du marché annuel à 37 260 € TTC.
- 27.01.2020 Marché subséquent passé avec la société Sovéa – 94430 Chennevières sur Marne – pour l'acquisition d'un master benne BS T CF F3500 L2 DCI 135, pour le service des espaces verts. Marché de fournitures, d'un montant de 32 006,16 € TTC qui prendra effet à partir de sa notification par une mise à disposition sous un mois.
- 03.02.2020 Marché à procédure adaptée passée avec la société Les Savoyards réunis – 94 000 Créteil – pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux. Accord cadre de services à bons de commande, d'un montant maximum de 50 000 € HT par période, qui prendra effet à sa notification et ce pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.
- 04.02.2020 Marché à procédure adaptée passé avec la société Novosign – 94430 Chennevières sur Marne, pour la fourniture de signalisation de chantier et de sécurité des personnes. Accord cadre de fournitures à bons de commandes, d'un montant maximum de 40 000 € HT qui prendra effet à sa notification et ce pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois.
- 05.02.2020 Avenant n° 1 au marché passé avec la société Alpha TP - 77170 Brie Comte Robert - pour l'aménagement du parking Parc de la mairie – avenue de la République. Travaux supplémentaires pour un montant de 59 905,44 € TTC portant le nouveau montant du marché à 614 717,78 € TTC.
- 05.02.2020 Avenant n° 1 au marché passé avec la société VTMTTP – 94450 Limeil Brévannes – pour des aménagements de voirie avenue Lucien Rémy : terrassements, assainissement, parking et réseaux divers (lot 1). Travaux supplémentaires pour un montant de 69 995,54 € TTC portant le nouveau montant du marché à 1 010 967,63 € TTC.
- 07.02.2020 Marché à procédure adaptée passé avec la société Poneys des 4 saisons – 89400 Epineau Les Voves – pour l'organisation et l'animation de séjours pour l'été 2020 – lot 1 : 6 à 12 ans, du 6 au 10 juillet 2020. Accord cadre de services à bons de commande d'un montant maximum de 17 580 € HT.
- 07.02.2020 Marché à procédure adaptée passé avec la société Poneys des 4 saisons – 89400 Epineau Les Voves – pour l'organisation et l'animation de séjours pour l'été 2020 – lot 2 : 6 à 12 ans, du 13 au 17 juillet 2020. Accord cadre de services à bons de commande d'un montant maximum de 17 580 € HT.
- 07.02.2020 Marché à procédure adaptée passé avec la société Poneys des 4 saisons – 89400 Epineau Les Voves – pour l'organisation et l'animation de séjours pour l'été 2020 – lot 3 : 6 à 12 ans, du 10 au 14 août 2020. Accord cadre de services à bons de commande d'un montant maximum de 17 580 € HT.
- 12.02.2020 Convention passée avec la Maison des Jeunes et de la Culture Boris Vian dans le cadre d'une activité de psychomotricité pour les enfants accueillis en structure collective et familiale. Convention conclue pour la période du 7 janvier au 23 juin 2020. Prix de la vacation : 87,75 € TTC pour 2 h 15 mn (39 € TTC/heure) soit pour 11 séances : 965,25 € TTC.

- 12.02.2020 Convention passée avec le Centre social et culturel pour la mise à disposition gratuite de la salle du point information jeunesse.
- 12.02.2020 Convention passée avec l'association La Boite à Emploi pour la mise à disposition gratuite d'un local collectif résidentiel d'une superficie d'environ 36 m² sis au 38 rue de l'Orme au Charron.
- 19.02.2020 Convention passée avec l'association Pontault-Combault, un passé, une histoire pour la mise à disposition gratuite d'une salle de classe au groupe scolaire Pajot du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 pour l'exploitation d'une classe d'autrefois.
- 20.02.2020 Marché passé en groupement de commande avec le CCAS selon une procédure adaptée avec la société ACIPA à Monsitrol sur Loire (43120), pour la fourniture de cartouches d'encre et de consommables pour imprimantes – lot 01. Accord-cadre de fournitures à bons de commande, d'un montant maximum de 10 000 € H.T. par période qui prendra effet à compter de sa notification et ce pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois.
- 20.02.2020 Marché à procédure adaptée passé avec la société TG Informatique à Marseille (13011), pour la fourniture de consommable pour traceurs – lot 2. Accord cadre de fournitures à bons de commande, d'un montant maximum de 20 000 € HT par période, qui prendra effet à compter de sa notification et ce pour une durée de 1 ans, reconductible 3 fois.

Le Conseil municipal,

1 Compte de Gestion - Exercice 2019

Après en avoir délibéré,

Par 30 VOIX POUR

Par 4 ABSTENTIONS (Mme HEUCLIN, M. MARTIN, Mme SALMIN, M. BEAURAIN)

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2019.

2 Compte administratif - Exercice 2019

Après en avoir délibéré,

Par 27 VOIX POUR

Par 6 ABSTENTIONS (Mme HEUCLIN, M. FINANCE, M. MARTIN, Mme SALMIN, M. BEAURAIN, Mme HAUER)

Monsieur Bord, maire en exercice, s'est retiré au moment du vote.

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2019 :

Résultats de fonctionnement :

Dépenses :	56 859 876,41 €
Recettes :	59 647 128,61 €
Résultat de l'exercice :	+ 2 787 252,20 €
Résultat de fonctionnement reporté :	+ 4 134 930,22 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	+ 6 922 182,42 €

Résultats d'Investissement :

Dépenses :	17 942 524,62 €
Recettes :	19 972 179,33 €
Solde d'exécution :	+ 2 029 654,71 €
Résultat d'investissement reporté (n-1) :	- 1 663 443,26 €
Résultat de clôture d'investissement :	+ 366 211,45 €

3 Affectation du résultat - Exercice 2019

Après en avoir délibéré,

Par 28 VOIX POUR

**Par 6 ABSTENTIONS (Mme HEUCLIN, M. FINANCE, M. MARTIN, Mme SALMIN,
M. BEAURAIN, Mme HAUER)**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section d'Investissement

Article 1068 - Réserves	3 000 000,00 €
A l'exécution du virement à la section d'Investissement	

Section de Fonctionnement

Article 002 - Excédent de Fonctionnement reporté	3 922 182,42 €
--	----------------

4 Budget primitif - Exercice 2020

Après en avoir délibéré,

Par 28 VOIX POUR

**Par 6 ABSTENTIONS (Mme HEUCLIN, M. FINANCE, M. MARTIN, Mme SALMIN,
M. BEAURAIN, Mme HAUER)**

- **ADOpte** le budget primitif 2020 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de Fonctionnement :	50 848 280,42 €
Section d'Investissement :	17 068 007,96 €

5 Vote des taux des taxes directes locales - Exercice 2020

Après en avoir délibéré,

Par 32 VOIX POUR

Par 2 ABSTENTIONS (M. FINANCE, Mme HAUER)

- **FIXE** les taux d'imposition ci-dessous :

Désignation des Taxes	Taux
<i>Taxe Foncière Bâtie</i>	31,31 %
<i>Taxe Foncière non Bâtie</i>	74,01 %

6 Attribution de subventions supérieures à 23 000 € - Exercice 2020

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les projets de conventions ou avenants à intervenir pour les associations ci-après Listées ;
- **AUTORISE** le maire à signer ces conventions ou avenants.

Noms des associations	Montant
U.M.S. – PC- hand ball	700 000,00 €
Union multi-sports	330 000,00 €
Centre social et culturel	175 000,00 €
Cinéma Apollo+	171 323,00 €
Centre Photographique d'Ile-de-France	168 373,00 €
Judo club de Pontault-Combault	165 000,00 €
Maison des jeunes et de la culture – Boris Vian	157 000,00 €
Atelier de la cour carrée	110 591,00 €
FONJEP/Poste de directeur MJC	75 000,00 €
Association portugaise culturelle et sociale	61 500,00 €
Aqua-Club	53 538,00 €
Comité des fêtes et de Loisirs	35 000,00 €
Institut Lusophone	30 000,00 €
ARILE	30 000,00 €
ACEP	24 500,00 €

7 Provisions pour risques

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ACCEPTE** de constituer une provision de 60 000 € pour risques courants sur la ligne : fonction 01 – Chapitre 68 – article 6817 ;
- **ACCEPTE** de constituer une provision de 16 592 € pour travaux d'équipement relatifs au cimetière intercommunal sur la ligne : fonction 01 – Chapitre 68 – Article 6815 ;
- **AUTORISE** le maire à reprendre les provisions ainsi constituées lorsque cela sera nécessaire sur les exercices à venir.

8 Attribution de subventions exceptionnelles en soutien à la population australienne

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AFFIRME** sa solidarité envers le peuple australien qui a connu des feux ravageurs ;
- **RAPPELLE** l'urgence climatique et la nécessité d'agir pour une transition écologique ;
- **APPROUVE** le versement de deux subventions exceptionnelles d'un montant total de 1000 € réparti comme suit :
 - . 500 € pour la Croix-Rouge Française à flécher vers la Croix-Rouge Australienne,
 - . 500 € pour WWF France à flécher vers WWF Australie.

9 Fonds d'aménagement communal (FAC)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les orientations principales de développement et d'aménagement de la ville (l'élargissement de l'école numérique aux élèves en classe de maternelle, la construction d'une école primaire et d'un restaurant scolaire dans le plus grand quartier populaire de la ville, la réhabilitation de l'Eglise Saint-Denis) et susceptibles d'être soutenues et financées par le Département de Seine-et-Marne ;
- **SOLLICITE** le soutien financier et technique du Département pour le futur projet de développement communal ;
- **AUTORISE** le maire à solliciter le Président du Département de Seine-et-Marne pour proposer la candidature de la ville dans le cadre du Fonds d'aménagement communal et à signer les documents y afférents ;
- **AUTORISE** le maire à représenter la ville au sein du Comité de suivi ;
- **AUTORISE** le maire à solliciter le Département de Seine-et-Marne pour l'obtention d'une subvention par opération dans le cadre du FAC et à signer les documents y afférents.

10 Défense des intérêts de la commune de Pontault-Combault devant la Cour administrative d'appel de Paris dans le cadre du contentieux l'opposant à Madame Hortense MALONGA

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** la défense de la commune dans l'instance devant la Cour administrative d'appel de Paris dans le cadre du contentieux l'opposant à Madame Hortense Malonga ;
- **DONNE** tous pouvoirs au maire pour représenter la commune devant la Cour administrative d'appel de Paris ;
- **ACCEPTE** la désignation du cabinet d'avocats SELARL SEATTLE AVOCATS, avocats au Barreau de Paris, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance ;
- **AUTORISE** le maire à régler sur le budget les frais et honoraires afférents ;
- **DIT** que la délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal ;
- **DIT** que la délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

11 8ème édition de "La Pontelloise" - Convention entre la commune et l'association " Paroles de femmes - Le Relais"

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** le versement à l'association « Paroles de femmes – Le Relais » de 50 % des gains de la course « La Pontelloise » qui se déroulera le 15 mai 2020 ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'objectifs à passer avec cette association.

12 Adoption des décisions prises par la Commission Sociale Enfance - remises gracieuses

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ADOPTÉ** les décisions prises par la Commission Sociale Enfance et accorde les remises gracieuses concernées pour un montant total de 801,13 €.

13 Convention ville avec l'Épicerie sociale

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens tripartite à passer avec le CCAS et l'Épicerie sociale.

14 Convention d'adhésion entre la ville de Pontault-Combault et les FRANCAS

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'adhésion entre l'association Les Francas et la ville.

15 Signature des conventions et avenants entre la ville et la CAF concernant le financement des structures petite enfance 2020/2023

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer les conventions d'objectifs et de financement de structure de la petite enfance à passer avec la Caisse d'allocations familiales pour la période 2020-2023.

16 Convention d'objectifs et de financement "Fonds Publics et Territoires - Axe 1 : Handicap jeunesse" à passer avec la Caisse d'allocations familiales

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'objectifs et de financement entre la ville et la CAF concernant le financement du renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

17 Avenant à la convention d'objectifs et de moyens passée avec la MJC Boris Vian

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec la MJC-MPT Boris Vian.

18 Convention particulière de maîtrise d'oeuvre entre la ville et la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne concernant une opération de réhabilitation construction au sein de l'école Neruda

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention particulière de maîtrise d'œuvre entre la ville et la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne concernant une opération de réhabilitation construction au sein de l'école Pablo Neruda.

19 Convention de participation financière pour l'entretien des espaces extérieurs de la gare routière de Pontault-Combault

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer avec la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne la convention de participation financière pour l'entretien des espaces extérieurs de la gare routière de Pontault-Combault ainsi que tout document y afférent.

20 Acquisition des parcelles AL 318, 319 et 322p sises 107 avenue de la République

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AL 318, AL 319 et AL 322p (reliquat de la parcelle AL 322) à l'euro symbolique, conformément au plan joint à la délibération ;

- **APPROUVE** la constitution des différentes servitudes nécessaires au bon fonctionnement et à la bonne gestion du Conservatoire Nina Simone (servitudes de réseaux, de passage, de tour d'échelle) ;

- **AUTORISE** le maire à signer l'acte notarié, qui sera établi par Maxime BOHER-LIGNON, ainsi que les pièces s'y rapportant.

21 Signature d'un commodat entre la ville et monsieur Nadchethiram et madame Mangameswaran sur la parcelle cadastrée section D n° 2724

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes du commodat à intervenir avec monsieur Kuhapalan Nadchethiram et madame Rekha Mangaleswaran concernant la parcelle cadastrée section D n° 2724 tel que joint en annexe de la délibération ;

- **AUTORISE** le maire à signer le commodat à intervenir entre la ville de Pontault-Combault et monsieur Kuhapalan Nadchethiram et madame Rekha Mangaleswaran à établir par l'Office notarial dénommé «106 REPUBLIQUE » et dont le siège est à Pontault-Combault, ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

22 Institution de la déclaration préalable pour les divisions des propriétés foncières situées en zone A et N conformément à l'article L. 115-3 du Code de l'urbanisme

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de soumettre, en application de l'article L.115-3 du Code de l'urbanisme, à déclaration préalable, les divisions des propriétés foncières situées en zone A et N en raison de la qualité des sites et milieux naturels qu'elles présentent ;
- **DIT** que conformément à l'article R. 115-1 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et que mention de cet affichage sera publiée dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

23 Indemnisation des commerçants suite aux travaux de l'avenue de la République

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les sommes correspondantes à l'indemnisation suite aux travaux de l'avenue de la République pour les commerces suivants :

- . 4 034 € pour ANGELICA
- . 2 234 € pour PONTO LAVERIE ;

- **AUTORISE** le maire à signer les documents afférents à l'indemnisation de ces commerçants.

24 Demande de subvention auprès du Conseil départemental et du Conseil régional pour la végétalisation du cimetière communal

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à solliciter auprès du Conseil départemental et du Conseil régional les subventions maximales pouvant être attribuées pour la végétalisation des allées secondaires du cimetière communal et pour le matériel d'entretien.

25 Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.



Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault